



Pau, le 26 septembre 2022

## Représentant.e.s au CA : Imposer la Commission Permanente...

Depuis un décret du 21 décembre 2020, la tenue d'une commission permanente est rendue facultative ; dans de nombreux établissements, de ce fait, elle n'existe plus. L'objectif de cette modification du fonctionnement des instances des EPLE était de les simplifier... et de simplifier la prise de décisions par le seul chef d'établissement qui, par le même décret, devenait **seul maître** de l'ordre du jour des séances : illustration des attaques ...

Il faut conserver un espace de débat et de travail préalable au Conseil d'administration. Il faut, a minima, demander la création d'un groupe de travail avant les CA, en particulier celui portant sur la DGH. Émanation du Conseil d'Administration et composé de membres élus, ce GT pourrait représenter un contre-poids essentiel en cas de Conseil pédagogique acquis au chef.fe d'établissement par exemple.

NB : même si dans votre établissement un tel groupe de travail a été mis en place l'an dernier, il vaut renouveler ce mode de fonctionnement cette année (en redemandant la création de ce GT lors du premier CA).

## Epreuves de spécialités : calendrier et programmes resserrés

Jeudi 22 septembre et malgré une mobilisation unanime pour un report en fin d'année scolaire y compris des représentant.e.s des chef.fes d'établissement ce qui est suffisamment rare pour être souligné, le ministre Pap Ndiaye écrivait aux futurs bachelier.ère.s au sujet des épreuves de spécialités en voies générale et technologique. Dans son adresse à cette génération de lycéen.ne.s qui sera la première à avoir suivi un cursus complet dans le lycée Blanquer remanié, le ministre annonce que les chapitres des thèmes d'enseignements de spécialité pouvant faire l'objet des épreuves d'examens, entre le 20 et le 22 mars 2023, seraient clairement définis ... à une date ultérieure, enseignant.e.s et élèves devant en être informé.e.s cette semaine. *En même temps*, il rappelle que les enseignements évalués dès mars seront dispensés jusqu'en juin et que leurs contenus seront indispensables pour le post-bac. Le maintien d'un calendrier aussi haletant n'est donc justifié que par « l'aboutissement » de la scolarité dans le secondaire : la participation à la loterie de « Parcoursup ».

Le courrier rappelle que le contrôle continu, avec la disparition de feu les E3C, représente désormais 40 % de la note finale du bac. Le **SNES-FSU** continue d'alerter sur la rupture d'égalité induite par le report au local de l'organisation et de l'évaluation des examens nationaux et continue de se mobiliser pour obtenir que ces sessions d'épreuves d'**examens** aient lieu **en juin** et conservent tout leur sens et leur pertinence.

## Jeudi 29 septembre grève nationale interprofessionnelle ! : tou-te-s en grève pour nos salaires

Les fédérations syndicales FSU, CGT et Sud-Solidaires appellent l'ensemble des travailleur.se.s à la grève pour la justice sociale et écologique et l'augmentation des salaires.

Dans l'éducation, la FSU revendique :

- une augmentation du point d'indice assurant au moins le **rattrapage** de la baisse de salaires **depuis** le gel du point d'indice en **2010** - une indexation des salaires sur l'inflation
- une **augmentation** uniforme des salaires significative **pour tous les personnels**, et à travers l'ensemble de la carrière

Enseignants, AED, AESH, CPE, personnels administratifs, personnels territoriaux : tous concernés, tous dans la rue jeudi 29 !

**Pau** : 10h30 place de Verdun

**Bayonne** : 10h30 Place Sainte Ursule

## Venue du SNES-FSU 64 dans votre établissement

Les militant.e.s de la Section départementale du SNES se déplacent dans les établissements pour rencontrer les collègues lors d'une Heure d'Information Syndicale ou en salle des personnels, le midi ou pendant les récréations. C'est l'occasion d'échanger sur les problématiques de l'établissement, de répondre aux questions sur les situations personnelles (carrière, mutations ..), d'expliquer le rôle du SNES-FSU dans les diverses instances (CTSD, CHSCT, CAPA.....) et également de présenter des **élections professionnelles du 8 décembre** prochain et tous les changements qui suivront. Ainsi le lundi 26/09 nous sommes passés sur la pause méridienne au collège de Bizanos et à la cité scolaire (collège et lycée) de Nay.

Si vous souhaitez notre venue, lors d'une heure mensuelle d'information syndicale ou sur la pause méridienne, n'hésitez pas à nous faire connaître le jour de la semaine et le moment qui vous semblent appropriés.

**Le lundi 10 octobre le SNES64 délocalisera son bureau hebdomadaire à Bayonne à partir de 14h.** Nous vous informerons ultérieurement des modalités exactes d'organisation de cette réunion (lieu....).

## Urgence climatique : des mesures tièdes, au mieux !

### Chauffage dans les établissements : la bourse ou la laine

A l'approche des frimas, l'école doit maintenant concilier hausse du coût de l'énergie, injonction d'austérité budgétaire et santé des usager.e.s. Des gestionnaires d'établissement mettent en place des seuils thermiques et les collectivités de tutelle définissent des règles de calcul sur la base des fonds de roulement pour attribuer des aides spécifiques. Jusqu'où sera-t-il proposé de baisser le thermostat du chauffage à l'intérieur de locaux encore souvent très mal isolés (en particulier les lycées) ? Faut-il admettre que les crédits pédagogiques soient rognés pour payer la facture énergétique ? Aucun texte n'impose de température minimale dans les locaux recevant du public ; gageons que le bon sens et l'opinion publique s'opposeront à ce que les élèves restent toute la journée assis par 16°C ; luttons contre la tentation d'adeptes du télé-enseignement de laisser des lycéen-ne-s chez eux durant les semaines les plus froides, comme vient de le décréter unilatéralement le Président de l'Université de Strasbourg pour une partie de ses étudiant.e.s.

A moyen terme, la solution passe bien entendu par la rénovation et une autre conception du bâti. A court terme, il faut continuer de chauffer les salles de classe, quoi qu'il en coûte au final, toutefois bien sûr en veillant à ne pas les aérer bien au-delà des 10 minutes, horaires réglementaires.

### Se former en ligne à la transformation écologique

En attendant le printemps, les enseignant.e.s sont invité.e.s à acquérir des « open badges » en validant les connaissances acquises depuis chez eux, à leur rythme et à la température de leur choix, sur ce « défi à enseigner » qu'est la transformation écologique. Sensibiliser, informer et éduquer les élèves à l'enjeu du siècle - permettre encore la vie sur notre planète - est désormais accessible à chacun.e grâce à un MOOC sur la plateforme Melchior, propriété de l'Institut de l'entreprise, proposant des liens vers des vidéos hébergées sur YouTube (streaming gourmand en énergie et en données personnelles) et des podcasts diffusés sur des plateformes privées (Deezer et Spotify) d'entretiens avec des acteurs du monde de l'entreprise.

Telle est la proposition des IA-IPR de l'Académie de Bordeaux pour nous aider à accompagner les élèves dans la construction d'un monde vivable demain. [Entretiens Enseignants-Entreprises 2022 : Environnement, climat, biodiversité : Nos sociétés sont-elles compatibles avec la transition environnementale ? | Melchior](#)

Dans le même temps, il fut impossible de se connecter à la nouvelle plateforme de l'école académique de formation (« erreur 404 »!) dont les coordonnées ont été fournies le lundi 19 pour une clôture des inscriptions le dimanche 25 septembre ! De qui se moque-t-on ?